

Avis aux Porteurs de parts de **CS Investment Funds 13**

1. Les Porteurs de parts de CS Investment Funds 13 – **Credit Suisse (Lux) Global Responsible Equity Fund** (désigné par le «Compartiment» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés par la présente que le Conseil d'administration de la Société de gestion a décidé d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du Compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le Compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans Credit Suisse (Lux) Global ILC Equity Fund, un compartiment de CS Investment Funds 2 (le «Fonds cible»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le Compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les Porteurs de parts du Compartiment recevront des actions du Fonds cible et deviendront donc actionnaires du Fonds cible.

Tous les détails relatifs à ces changements sont exposés ci-dessous:

1. Modification de l'objectif et de la politique de placement du Compartiment

Le Conseil d'administration de la Société de gestion a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Conformément à ces changements, le Compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le Fonds cible.

Le Fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 2, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Le Fonds et CS Investment Funds 2 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'objectif et la politique de placement du Compartiment et l'objectif et la politique de placement du Fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif de placement du Compartiment et du Fonds cible

L'objectif du Compartiment et du Fonds cible est d'atteindre le meilleur rendement possible tout en tenant compte du principe de répartition des risques, de la sécurité du capital investi et de la liquidité des actifs investis.

Le processus de placement est guidé, pour la sélection des titres, par une méthodologie bottom-up reposant sur le processus Industrial Life Cycle (ILC) alimenté par Credit Suisse HOLT™. Le processus ILC segmente l'univers des sociétés susceptibles de faire l'objet d'un placement en fonction du stade où elles se trouvent dans leur cycle de vie et les évalue en conséquence. Si la sélection des titres s'appuie sur Credit Suisse HOLT™, la décision finale appartient au gestionnaire d'investissement.

Politique de placement du Compartiment

Pour atteindre son objectif de placement, le Compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du Compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Global ILC Equity Fund, un compartiment de CS Investment Funds 2 (le «Fonds cible»).

CS Investment Funds 2 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. société de gestion.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 15% de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, assortis d'une durée de douze mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

Politique de placement du Fonds cible

Les deux tiers au moins des actifs du Fonds cible sont investis dans des actions et des valeurs mobilières ou droits analogues (American Depositary Receipts [ADR] et Global Depositary Receipts [GDR]) émises par des sociétés du monde entier. Le Fonds cible pourra également investir à hauteur de 40% maximum dans des pays émergents et dans des marchés en développement.

En outre, le Fonds cible peut notamment investir jusqu'à un tiers du total de ses actifs, dans le monde entier et dans toutes les monnaies, dans des dépôts à vue ou dénonçables au sens du chapitre 6 «Restrictions de placement» point 1 lettre f ou dans des instruments du marché monétaire au sens du chapitre 6 «Restrictions de placement» point 1 lettre h du prospectus de CS Investment Funds 2.

A des fins de couverture et pour garantir une gestion efficace du portefeuille, les placements précités peuvent aussi être effectués par le biais de dérivés, tels que les futures et options sur actions, titres analogues aux actions et indices d'actions de sociétés, à condition que les limites de placement définies au chapitre 6 «Restrictions de placement» du prospectus de CS Investment Funds 2 soient respectées.

En outre, et sous réserve de la politique de placement précitée, le Fonds cible pourra investir jusqu'à 30% dans des produits structurés (certificats, notes) sur actions, titres analogues, paniers d'actions et indices d'actions de sociétés du monde entier qui présentent un degré de liquidité suffisant et qui ont été émis par des banques de premier ordre (ou des émetteurs qui offrent un niveau de protection des investisseurs équivalent à celui de telles banques). Ces produits structurés doivent être considérés comme des valeurs mobilières au sens de l'Art. 41 de la loi du 17 décembre 2010. Ces produits structurés doivent être valorisés régulièrement et en toute transparence sur la base de sources indépendantes. Les produits structurés ne doivent comporter aucun effet de levier. En plus de respecter les directives concernant la répartition des risques, la composition des paniers d'actions et des indices d'actions doit être suffisamment diversifiée.

En outre, pour se prémunir contre les risques de change et orienter ses actifs vers une ou plusieurs autres monnaies, le Fonds cible pourra nouer des contrats à terme sur devises et d'autres dérivés sur devises au sens de la section 3 du chapitre 6 «Restrictions de placement» du prospectus de CS Investment Funds 2.

Le choix des indices servant de sous-jacents à un dérivé s'effectue conformément à l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Pour le Fonds cible, les liquidités détenues sous forme de dépôts à vue et à terme et les titres de créance qui produisent des intérêts au sens de la directive européenne 2003/48/CE, et les OPCVM qui investissent eux-mêmes dans des dépôts à court terme et des instruments du marché monétaire, ne doivent pas dépasser au total 25% des actifs nets du Fonds cible.

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13

CS Investment Funds 13
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

Les Parts du Compartiment seront investies dans les Catégories d'actions suivantes du Fonds cible:

COMPARTIMENT					FONDS CIBLE				
CS Investment Funds 13 Credit Suisse (Lux) Global Responsible Equity Fund					CS Investment Funds 2 Credit Suisse (Lux) Global ILC Equity Fund				
Catégorie de Parts (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance	Catégorie d'actions (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B (EUR)	1,92%	2,16%	6	n/a	B (USD)	1,92%	1,96%	5	n/a
EB (EUR)	0,90%	0,92%	6	n/a	EB (USD)	0,70%	0,80%	5	n/a
IB (EUR)	0,90%	0,99%	6	n/a	IB (USD)	0,70%	0,90%	5	n/a
UB (EUR)	1,50%	1,40%	6	n/a	UB (USD)	1,50%	1,15%	5	n/a

Le Fonds cible est destiné aux investisseurs qui souhaitent participer au développement économique des marchés d'actions internationaux. Le choix des entreprises s'effectue indépendamment de leur capitalisation boursière (Micro, Small, Mid et Large Caps), de leur situation géographique ou de leur secteur d'activité. Il peut en résulter une concentration géographique et/ou sectorielle. Etant donné que les placements ciblent principalement les actions, qui peuvent voir leur valeur fluctuer considérablement, les investisseurs devront avoir un horizon de placement de moyen-long terme.

Les Porteurs de parts doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le Compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du Compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du Fonds cible. En outre, ni le Compartiment, ni le Fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par la Société de gestion réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre de parts émises en contrepartie de cette souscription.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du Compartiment dans le Fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus entreront en vigueur le 24 novembre 2016. A partir de cette date, le Compartiment investira presque exclusivement dans des actions du Fonds cible.

Les Porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs Parts dans le Compartiment jusqu'au 21 novembre 2016.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 13 - Credit Suisse (Lux) Global Responsible Equity Fund

La procédure de liquidation du Compartiment débutera le 24 novembre 2016.

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13

CS Investment Funds 13
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

Aucune souscription de Parts du Compartiment ne sera acceptée à compter du 21 novembre 2016 à 15h00 (heure d'Europe centrale). En outre, les Parts ne pourront être rachetées sans frais que jusqu'à cette même date et cette même heure. Des provisions seront constituées dans le Compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par la Société de gestion réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les Parts du Compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du Compartiment sera distribué en nature aux Porteurs de parts le 24 novembre 2016.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du Compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au Compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les Porteurs de parts du Compartiment se verront attribuer des actions du Fonds cible et deviendront actionnaires du Fonds cible au 24 novembre 2016, obtenant de ce fait les droits de vote liés au Fonds cible.

Plus généralement, les Porteurs de parts doivent avoir conscience de la différence de forme juridique du Fonds cible et prendre note des différences qui en découlent en termes de structure de gouvernance et de frais courants (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus). L'attention des Porteurs de parts est attirée sur le fait que la monnaie de référence du Fonds cible et la monnaie de placement des actions du Fonds cible (USD) qui leurs seront attribuées sont différentes de la monnaie de référence du Compartiment et de la monnaie de placement des Parts qu'ils détiennent dans le Compartiment (EUR). De plus amples informations sur les caractéristiques des catégories d'actions du Fonds cible sont disponibles au Chapitre 2 «CS Investment Funds 2 – Récapitulatif des catégories d'actions» et au Chapitre 5 «Participation dans CS Investment Funds 2» du prospectus de CS Investment Funds 2. Il est conseillé aux Porteurs de parts de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les Porteurs de parts doivent noter que le nombre d'actions du Fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre de Parts qu'ils détiennent dans le Compartiment, mais dépendra du nombre d'actions détenues par le Compartiment dans le Fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les Parts du Compartiment ne conféreront plus aux Porteurs de parts aucun droit vis-à-vis du Compartiment ou du Fonds.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le Compartiment «CS Investment Funds 13 - Credit Suisse (Lux) Global Responsible Equity Fund» cessera d'exister.

Les Porteurs de parts doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus du Fonds, ses derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que le règlement de gestion, au siège social de



CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.
Siège social: 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 72.925
(la «**Société de gestion**»)

Avis aux Porteurs de parts

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13

CS Investment Funds 13
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

la Société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

De plus, le prospectus du Fonds cibles, les Documents d'information clés pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que les statuts pourront également être obtenus auprès de la Société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 14 octobre 2016

Le Conseil d'administration